

## ORGANISATION GENERALE/REGLEMENT cora rose

Art.1 : CORA TOUL, organise le 6 octobre 2024 une course pédestre de 6.5km dénommée : LA CORA ROSE, limitée à 1490 participants. L'intégralité des bénéfices seront reversés à « La Ligue contre le cancer, comité de Meurthe et Moselle »

Art.2 : **PRÉ-INSCRIPTIONS** : Les organisateurs encouragent les coureurs à s'inscrire par avance. En effet cela facilite grandement l'organisation de la course (ravitaillement, maillot...) Un retrait des tee shirts sera mis en place le vendredi et le samedi précédent la course dans la galerie de CORA TOUL. (voir Art.6) > Renseignements par courriel : eheideiger@cora.fr

> Les inscriptions se font par courrier à l'adresse de : CORA TOUL, Avenue du général Bigeard 54200 TOUL,

> ou directement au "Village des Services" à l'intérieur du magasin

> ou via [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com).

Art.3 : **INSCRIPTIONS** : Inscription possible avec une majoration le jour de la course sur place au magasin CORA de TOUL, clôture des inscriptions à 12h le 6 octobre (selon places disponibles).

Art.4 : **DROITS D'INSCRIPTIONS** : 10€ pour les pré inscriptions à l'avance et 12€ pour les inscriptions sur place le jour, comprend : le tee-shirt rose, l'échauffement collectif et le ravitaillement, selon places disponibles. 2€ pour les enfants de 6 à 15 ans, comprend : l'échauffement collectif et le ravitaillement.

Art.5 : **CERTIFICAT MÉDICAL** : Pour les non-licenciés FFA (sauf Triathlon, course d'orientation et Pentathlon moderne), un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied datant de moins d'un an, ou de sa copie, sera exigé. Ces documents seront conservés par l'organisation pour une durée du délai de prescription (1 an). Les licenciés FFA, FFCO, FFFM et FFTRI devront obligatoirement présenter leur licence en cours de validité lors du retrait des tee shirts. Uniquement pour les participants à la course.

Art.6 : **RETRAIT DES TEE SHIRTS** : Les vendredi 04 et samedi 05 octobre 2024 au magasin CORA TOUL dans la galerie marchande de 14h00 à 17h00. Ou sur place le dimanche 06 octobre 2024 de 11h00 à 12h00.

Art.7 : **CHRONOMETRAGE** : Aucun. **CIRCUIT** : Le circuit de la course empruntera les principales artères de Toul ainsi que des sentiers, l'accès ne sera pas possible aux poussettes et fauteuils roulants.

Art.9 : **ASSURANCE** : Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du cabinet CHUBB EUROPEAN GROUP SE 31 PLACE DES COUROLLES, ESPLANADE NORD, 92419 COURBEVOIX CEDEX. Individuelle accident : Les licenciés de la FFA, FFCO, FFFM, FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Art.10 : **VESTIAIRES ET DOUCHES** : Néant. **BUVETTE, RESTAURATION** : Néant. **POSTE DE SECOURS** : oui

Art.11 : **RAVITAILLEMENT et EPONGEMENT** : Un unique ravitaillement à l'arrivée.

Art.12 : **ACCOMPAGNEMENT** : Tout accompagnateur à pied, bicyclette, trotinette et en roller est interdit. Les participants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Art.13 : **CLASSEMENT** : Aucun

Art.14 : **DROIT D'IMAGE** : « J'autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course « LA CORA ROSE », sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires »

Art.15 : **ANNULATION** : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle et de tout autre événement mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.16 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

**INFOS PRATIQUES** : RDV à 12h30 ! Un filtrage sera effectué à l'entrée par nos bénévoles : - tee shirt rose obligatoire (pour les enfants merci de les vêtir de rose) - bracelet blanc.

Le parcours 2024 passe par des sentiers sur lesquels les poussettes auront un accès difficile.

Un petit cadeau est réservé aux déguisés... (pour les 50 premiers)

La Ligue contre le cancer sera présente avec la vente d'objets roses en faveur de l'association.

\* 5 coiffeuses seront présentes dans la galerie marchande de 9 à 12h, elles coifferont bénévolement contre un don de 15€ intégralement reversé à la Ligue.

**NOUVEAUTE !!** Nous vous proposons une loterie : la «loterie rose» avec mise en jeu d'**1 BON D'ACHAT de 300€ valable dans notre magasin**. Tirage au sort après la marche le 6.10.2024 vers 14h30 14h45, présence indispensable pour bénéficier du lot. **Ticket de loterie = 2€** et règlement de la «loterie rose» au village des services (les bénéfices seront reversé au profit de la Ligue contre le cancer).

**Remerciements** : Comme chaque année, il faut remercier les 150 bénévoles qui encadrent la cora rose, ils sont précieux et indispensables...

Nous remercions la ville de Toul, le maire Alde Harmand et son équipe, le service technique pour l'installation des parapluies en ville et le prêt de matériel (podium, barrière, tables, etc...)

Merci à Alain Sommaruga qui a pensé et aidé à la sécurité de ce parcours 2024. Merci aux Vitrites Toulaises qui relaient la cora rose dans leur boutique. Merci aux pompiers de Toul qui nous accompagnent, ainsi que la Police municipale et nationale qui coordonnent la sécurité sur le parcours.

**Merci pour votre participation à La Cora rose !! Nous sommes tous bénévoles et nous n'avons qu'un seul objectif : vous satisfaire et reverser à la Ligue contre le cancer l'intégralité des bénéfices.**

**en 2017 : 4000€; 2018 = 6500€; 2019 = 7500; 2021 = 6861; 2022 = 10604€; 2023 = 10515€**